

LA POLITIQUE MAGHRÉBINE DE LA COMMUNAUTÉ : QUELS DÉVELOPPEMENTS ?

Robert BISTOLFI

1. Traiter de la politique maghrébine de l'Europe communautaire amène, dans un premier temps au moins, à approcher des liens anciens et complexes sous un angle de vue partiel : celui de la seule Communauté. La démarche peut cependant aider à éclairer – y compris pour le Maghreb – les nouveaux enjeux d'une relation entre deux ensembles régionaux en construction, dont les fondements, les rythmes de mise en place, les acquis, et peut-être les objectifs, apparaissent dissemblables.

Une politique globale méditerranéenne ignorant le Maghreb en tant qu'entité

2. La Communauté, au départ et jusqu'à une période récente, n'a pas eu, à proprement parler, de politique maghrébine. La Mauritanie insérée dans les Accords de Yaoundé, puis de Lomé, la Libye ignorée, les trois du noyau dur du Maghreb se sont vus offrir isolément, au lendemain des indépendances, des accords de nature essentiellement commerciale.

Ces développements se sont inscrits dans la logique d'une politique méditerranéenne de la Communauté qui s'est affirmée « globale ». Devant l'impossibilité de proposer à l'ensemble des riverains un cadre de coopération régional analogue à celui offert aux pays ACP, l'Europe communautaire s'est attachée à signer avec la plupart d'entre eux un accord particulier. Pour l'essentiel, ces accords ont été d'inspiration et de contenu largement analogues. Seules l'Albanie et la Libye ne furent pas insérées dans le réseau, mais la Jordanie devint méditerranéenne...

3. A aucun moment la dimension maghrébine n'a alors été prise en compte. Mais la Communauté pouvait-elle, à ce moment-là, appréhender le Maghreb comme une entité ? Sans doute pas. Le contenu essentiellement économique de sa propre construction, et donc de ses relations extérieures, limitait la capacité de ses Etats membres à concevoir un dialogue Communauté-Maghreb englobant et dépassant un faisceau de relations bilatérales. Une telle avancée aurait en effet supposé une volonté proprement politique du côté européen. Les conditions n'en étaient pas réunies en raison de l'intérêt inégal que les Etats membres portaient à la région, de leurs rivalités anciennes et toujours présentes, de la difficulté de concevoir un ensemble sous-régional dans une politique méditerranéenne qui visait à la globalité...

Un Maghreb durablement incapable de se rassembler

4. Plus encore, le Maghreb lui-même – dont les limites, hors de son centre historique, pouvaient en outre apparaître floues – s'avérait incapable de se constituer en interlocuteur fiable et cohérent. En transposant : qui aurait parié sur l'avenir de la Communauté si, à la veille de signer le Traité de Rome, un grave contentieux avait encore opposé la France et l'Allemagne ? En bref, pour un observateur extérieur, le conflit saharien vouait le concept de Maghreb à ne demeurer qu'une référence rhétorique. L'idée maghrébine, le sentiment d'appartenance à un même ensemble géographique et humain, profondément ancrés en Afrique du Nord, étaient certes perçus et compris comme tels en Europe. Mais si le Maghreb n'avait pas à exister pour être, il était clair aussi qu'il aurait dû se rassembler en une « communauté pour faire », afin d'être considéré comme un partenaire crédible (1).

Une addition de coopérations bilatérales avec les pays du Maghreb

5. Dans ces conditions, faire un bilan d'étape de la politique maghrébine de la Communauté se ramène pour l'essentiel à additionner les coopérations mises en œuvre avec chacun des pays du Maghreb, et d'autre part à apprécier les effets du régime commercial qui a régi leurs échanges avec l'Europe. Les évolutions que les statistiques enregistrent ne sont en effet en rien imputables à une quelconque prise en considération de la dimension maghrébine dans le dispositif : entre la Communauté et ses trois partenaires, des relations verticales, parallèles et cloisonnées, ont simplement produit des effets structurels analogues, parce que conçues sur le même modèle.

La coopération : les ressources financières proprement communautaires (Budget et Banque Européenne d'Investissement) ont pour l'essentiel transité par des protocoles financiers quinquennaux (2). Les trois générations de protocoles qui se sont succédés, auront apporté au Maghreb central 1,615 milliard d'écus en une quinzaine d'années (3). Entre 1979 et 1987, les montants

(1) Les tentatives faites pour afficher symboliquement la volonté d'unité maghrébine se sont le plus souvent heurtées au scepticisme et/ou à la dure réalité des faits. Ainsi, lors des conversations exploratoires et des négociations que la Communauté a conduites – avant et après les adhésions ibériques – avec les trois pays du Maghreb central, en vue d'adapter les accords de coopération à une Communauté à douze, les négociateurs maghrébins avaient affiché au départ une forte solidarité de principe. Si les problèmes spécifiques des trois économies imposaient des discussions séparées avec la Communauté, ils s'affirmaient décidés à ce que, quels que soient les cheminements des discussions particulières, aucune négociation ne soit conclue isolément. A maints égards artificiels, ce « front commun » dont il était escompté qu'il renforcerait les capacités individuelles de négociation, ne pouvait pas tenir et n'a pas tenu : pressée objectivement par le temps et les risques d'importantes pertes financières, une fois arrêtées les conditions d'accès de son huile d'olive au marché communautaire, la Tunisie n'a pu longtemps différer une conclusion formelle de sa négociation. L'Algérie a suivi, et le Maroc – dont les différentes négociations, en particulier celles afférentes à la pêche et aux exportations agricoles, étaient les plus complexes – ne conclura que seul et tardivement. Ce rappel ne doit pas induire des appréciations de valeur ; il visait seulement à rappeler les contraintes insurmontables qui s'attachent à des dépendances isolément subies, ainsi que les limites d'une solidarité qui ne serait pas réellement construite.

(2) A l'exception de la Mauritanie, qui s'insère dans le dispositif de la Convention de Lomé et reçoit entre autre, à ce titre, des financements du Fonds Européen de Développement (FED).

(3) Ce montant se répartit de la manière suivante (en millions d'écus) : Tunisie : 458 ; Algérie : 504 ; Maroc : 653. Le partage de ce même total entre ressources budgétaires et financements de la BEI a été (toujours en millions d'écus) : Budget : 708 ; BEI : 907.

transférés n'ont représenté que 2,9 % (Maroc), 3,9 % (Algérie) et 6,7 % (Tunisie) des apports publics nets de tous les « donneurs » (y compris les Etats-Unis et les pays de l'OPEP). Si les apports bilatéraux des Etats membres étaient également pris en compte, ces pourcentages passeraient, respectivement, à 31,6 %, 47,0 % et 42,9 %. Ces chiffres mettent en évidence le poids maintenu des « filières » bilatérales Nord-Sud en Méditerranée.

Les échanges : l'Algérie constituant un cas à part, car le poids des hydrocarbures a écrasé en permanence la structure de ses exportations vers l'Europe, le régime réservé aux produits nord-africains dans l'accès au marché communautaire n'a pas été sans modifier les appareils de production et la composition des ventes. Ce régime – un libre-accès pour les produits industriels, « écorné » par des accords d'autolimitation pour les textiles ; un accès préférentiel limité pour des produits agricoles en nombre lui-même limité – a sur une longue période induit des glissements significatifs (4). Ceux-ci ne doivent pas surprendre si on tient compte de la place écrasante que, avec des répartitions géographiques par ailleurs modifiées à l'intérieur d'elle-même, la Communauté occupe en tant que partenaire commercial des pays du Maghreb.

6. Malgré le cloisonnement des relations nord-sud, la recherche d'une dimension maghrébine aurait pu être plus active. Une mise en œuvre mieux concertée entre les trois pays de leurs coopérations financières et techniques bilatérales avec la Communauté était en effet concevable. La réalisation de projets d'intérêt régional, qui avait été retenue comme priorité (5) par les trois pays, ouvrait une possibilité qui, sur le plan politique et symbolique n'était peut-être pas à négliger. Mais elle n'a pas été exploitée.

En résumé, jusqu'à une date récente, parler de politique maghrébine de la Communauté ou de coopération euro-maghrébine tenait de la clause de style et ne renvoyait à rien de réellement institué.

Les espoirs de Marrakech

7. Avec le Sommet maghrébin de Marrakech, en février 1989, et la naissance de l'Union du Maghreb Arabe (UMA), les données paraissent devoir changer. L'Europe communautaire salue de manière très positive la création de l'UMA et se déclare prête à faire profiter celle-ci de son expérience et des acquis techniques de son propre processus d'intégration.

Des réunions ont lieu à la Commission, à Bruxelles, où des informations (6) sont données à des délégations spécialisées des trois pays du Maghreb central, reçues ensemble.

(4) Quelques chiffres pour l'illustrer : entre 1977 et 1988, les ventes de produits manufacturés marocains dans la Communauté ont été multipliés par 6,5, celles de produits manufacturés tunisiens par 5. En fin de période, les produits textiles représentent pour ces deux pays, respectivement, 55 % et 60 % de leurs exportations de biens manufacturés vers la Communauté (ce qui développe de nouvelles fragilités, évidentes si une diversification industrielle n'intervenait pas). Pour ce qui est des produits agricoles, pendant la même période de 11 ans, les ventes dans la Communauté n'ont augmenté que de 30 % dans le cas tunisien, et de 67 % dans le cas du Maroc.

(5) Au même titre, par exemple, que la réduction de la dépendance alimentaire.

(6) En particulier sur les réformes diverses (en matière de normes, de fiscalité...) que la Communauté met en œuvre dans sa réalisation du marché unique : ces réformes appellent des adaptations actives de ses partenaires commerciaux.

Sur le plan politique, des contacts parlementaires euro-maghrébins sont établis.

Enfin, le 12 novembre dernier, une rencontre CEE-UMA, au niveau ministériel, a lieu à Bruxelles. Cette rencontre, dont la portée pratique ne doit pas être surestimée, confirme cependant l'appréciation positive que la Communauté continue à porter sur l'actuelle tentative de regroupement maghrébin (7).

8. Ces quelques faits et rencontres résument, depuis deux ans que l'UMA existe, le dialogue euro-maghrébin. La lenteur de son démarrage amènera à s'interroger sur les raisons qui le freinent. Auparavant, il convient d'évoquer quelques-uns des facteurs qui devraient faire progresser dans la Communauté (chez les gouvernements et dans les opinions publiques) la prise de conscience qu'un approfondissement de ce dialogue s'impose.

Communauté-Maghreb : perception européenne d'une nouvelle priorité ?

9. Des considérations immédiatement politiques, l'espoir que le problème saharien trouverait une solution plus aisée en raison de l'existence de l'UMA, expliquent que la création de celle-ci ait été accueillie aussi favorablement. Mais au-delà de cet espoir – aujourd'hui plus incertain – les raisons mêmes qui font de la Méditerranée dans son ensemble une région d'intérêt prioritaire pour l'Europe communautaire plaident en faveur d'une politique maghrébine aux contours plus affirmés. Les préoccupations de sécurité comme les avantages économiques (8) que comportent les relations de la Communauté avec l'ensemble du bassin sont présents dans ses relations avec les pays du Maghreb. La proximité de ceux-ci accroît la perception de leurs fragilités, dont les éléments constitutifs, communs à presque toute la région, apparaissent dans leur cas avec une netteté plus immédiate : dépendance alimentaire, pression démographique, tensions et conflits de répartition liés aux processus d'ajustement structurel... Le succès du FIS aux élections locales algériennes a sans aucun doute contribué à une sensibilisation accrue des gouvernements et des opinions des pays du nord de la Communauté, qui étaient moins conscients que ceux de l'arc méditerranéen des évolutions sur la rive sud, des tensions qui s'y accumulent et des risques collectifs qu'elles comportent.

10. Parallèlement, la réflexion sur les problèmes de l'immigration en Europe devrait plus directement que jamais renvoyer à l'organisation d'une coopération plus active avec le Maghreb. Le fait que les seules mesures de protection et de contrôle aux frontières ne suffisent pas devient plus évident.

(7) Elle manifeste aussi une certaine évolution du Royaume-Uni qui, jusqu'alors, s'était opposé à toute rencontre impliquant une présence libyenne.

(8) L'excédent commercial de la Communauté vis-à-vis des douze pays tiers méditerranéens avec lesquels elle a des relations institutionnalisées demeure très important, nettement plus élevé qu'à l'égard d'autres grands partenaires commerciaux (Etats-Unis ; pays de l'AELE).

Et, de même, qu'une réponse satisfaisante et durable passe aussi, sinon d'abord, par le développement des pays d'origine des migrants (9).

Réduire les fortes pressions à l'émigration vers l'Europe qui existent au Maghreb, suppose une croissance et des créations d'emplois sensiblement accrues. Des économies de taille moyenne, engagées dans des processus de réformes économiques et d'ajustement génératrices de déséquilibres additionnels dans la période de transition, ne peuvent que difficilement y parvenir isolément. C'est sur ce constat que se fonde pour l'essentiel la Communauté lorsqu'elle se déclare très favorable à la création d'un Maghreb (économique) uni. Un ensemble humain qui dépassera sous peu les cent millions d'habitants, dont le niveau de vie moyen demeure supérieur à celui de nombreuses autres régions en développement, constituerait une plate-forme solide pour une croissance renforcée. Un tel marché donnerait une assise et une sécurité largement mieux assurées à des entreprises maghrébines dont la multiplication est freinée par des marchés nationaux trop exigus. Enfin, si elle n'en est pas la seule condition, une telle taille ne pourrait qu'inciter les investisseurs étrangers, et en particulier les Européens qui jusqu'ici se sont largement dérobés, à investir enfin de manière intensive au Maghreb.

11. Ainsi, plusieurs facteurs semblent objectivement militer en faveur d'un plus fort soutien de l'Europe communautaire à la construction maghrébine.

Ce soutien n'apparaîtrait pas en contradiction, au contraire, avec les prises de position et les efforts qu'elle déploie par ailleurs en vue de l'instauration d'un ordre régional plus stable et plus équitable : « rénovation » de sa politique méditerranéenne, tentative de redynamisation du dialogue euro-arabe (DEA), organisation d'une Conférence internationale sur le Proche-Orient, perspective d'une Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Méditerranée... Dans la situation mouvante de la région, la constitution d'un pôle de coopération exemplaire en Méditerranée occidentale ne pourrait que fournir un point d'appui précieux pour de nouvelles avancées vers ces objectifs.

Encore faudrait-il que cette coopération euro-maghrébine renforcée ne soit pas identifiée, pour ce qui est de la partie européenne, aux seuls Etats membres méditerranéens. Ceci montre les risques d'interprétations erronées, et donc de dérapages politiques, qu'une tentative de regroupement limitée aux seuls pays riverains de la Méditerranée occidentale pourrait comporter.

(9) Les bouleversements à l'Est et les nouvelles immigrations annoncées, le fait que des pays comme l'Italie ou l'Espagne soient devenus des terres d'immigration, ne sont pas étrangères à cette évolution. Il est significatif à cet égard que les politiques des Etats membres à l'égard de l'immigration, que ces derniers veillaient jalousement à protéger de tout empiètement communautaire, soient désormais ouvertes à la réflexion et, demain sans doute, à l'action communes. Un rapport qui fait l'inventaire de ces politiques est, depuis quelques semaines, en examen dans les instances communautaires. Par ailleurs, le Ministre italien des Affaires étrangères, M. de Michelis, qui assure jusqu'à la fin de l'année la présidence du Conseil, a préconisé que les problèmes de l'immigration et les politiques la concernant soient dorénavant abordés de manière appropriée au niveau communautaire.

Encore faudrait-il aussi que l'UMA – on y reviendra – se structure suffisamment au départ pour, ensuite, trouver dans les contraintes mêmes de son dialogue avec la Communauté des raisons de renforcement interne.

Une politique maghrébine dotée de moyens suffisants et spécifiques ?

12. Il faudrait enfin que l'Europe communautaire mette au service de sa politique maghrébine des moyens appropriés. Est-ce le cas ? En d'autres termes, la transcription économique, financière et politique d'une certaine « priorité » maghrébine est-elle aujourd'hui perceptible ? On ne peut l'affirmer.

Au-delà de l'assistance technique offerte en matière d'intégration, le Maghreb ne bénéficie pas pour l'instant d'un traitement particulier. Cette situation ne semble pas devoir être modifiée dans un avenir proche : au même titre que tous les autres partenaires de la Communauté au sud et à l'est de la Méditerranée, les trois pays du Maghreb central se verront offrir pour la prochaine période quinquennale des coopérations quelque peu renouvelées et élargies. Les conditions d'accès au marché communautaire ne seront sans doute pas sensiblement modifiées, mais la coopération financière, technique et économique devrait en revanche voir ses moyens globalement améliorés. Cependant, le Maghreb en tant que tel n'apparaîtra à priori pas dans sa mise en œuvre... (10).

13. Les indications qui précèdent, relatives à la politique de coopération que la Communauté conduira en Méditerranée pendant la prochaine période, ne visaient ni à un exposé exhaustif du contenu de cette dernière, ni à une appréciation de l'adéquation des instruments et des moyens prévus à la rénovation que l'on recherche. Elles tendaient seulement à mettre en évidence une prise en compte qui demeure encore marginale de la réalité du Maghreb et de la spécificité de ses problèmes.

L'Europe de 92 inquiétait déjà les responsables maghrébins : face à une participation qu'ils jugeaient aléatoire aux dividendes du futur marché uni-

(10) Tous les pays tiers méditerranéens bénéficieraient d'une coopération financière et économique qui s'efforcera d'aider à la promotion des entreprises et des « ressources humaines », de protéger l'environnement, d'impulser des actions de coopérations concernant plusieurs partenaires, etc.

Le volume des ressources de financement à répartir entre protocoles financiers nationaux devrait normalement être arrêté, ainsi que sa répartition, avant la fin de 1990. Tout donne à penser que ce volume ne sera pas à la hauteur des propositions de la Commission (qui sont ambitieuses compte tenu des données politiques et budgétaires du débat communautaire au sujet de la Méditerranée). Sa répartition ne pourra en tout état de cause pas privilégier les pays du Maghreb du simple fait de leur appartenance à cet ensemble sous-régional. Enfin, pour appuyer les réformes de rationalisation économique dans la zone, de restauration ou de renforcement des mécanismes de l'économie de marché..., en un mot pour permettre aux processus d'ajustement de se poursuivre sans explosion sociale et/ou politique, des ressources de financement spécifiques sont également prévues. Elles ne seront pas réparties au départ entre les pays qui, dans une certaine mesure, seront ainsi en concurrence pour leur obtention. Leur octroi est en effet subordonné à l'existence d'un programme concret de réformes, et les fonds alors alloués seront affectés au financement d'une assistance technique spécialisée nécessaire à leur mise en œuvre, ainsi qu'à des actions d'accompagnement – essentiellement de nature sociale. Si les pays du Maghreb pourront sans aucun doute prétendre recevoir de tels soutiens, ce n'est que dans le cadre commun à tous les pays tiers méditerranéens.

que, ils opposaient de difficiles obligations d'adaptation immédiate et des risques d'accentuation des inégalités et de la dépendance. Les évolutions dans les ex-démocraties populaires, puis en URSS, ont fortement accru leurs craintes de se voir repoussés dans les cercles les plus extérieurs de la solidarité.

Face à ces inquiétudes maghrébines, l'Europe communautaire va-t-elle limiter sa réponse aux seules coopérations uniformément proposées qu'elle envisage pour l'instant ? N'est-elle pas en mesure d'ouvrir un dialogue qui – au-delà des références habituelles (et fondées) à l'Histoire, et aux liens qu'elle a tissés – ne serait plus entâché d'un trop étroit économisme ? Au delà des soutiens concrets que la situation appelle, il y a au Maghreb l'attente d'un autre discours, d'une autre approche, que l'Europe communautaire tarde à formuler. Mais si l'attitude européenne paraît en deçà des attentes comme des enjeux, n'est-ce pas aussi parce qu'un Maghreb se donnant les moyens d'être un vrai interlocuteur n'a toujours pas pris réellement corps ?

Depuis Marrakech, le Maghreb n'a pas acquis une vraie réalité vis-à-vis de l'extérieur.

14. Il y a quelques risques à aborder de manière abrupte un processus de construction maghrébine dont la complexité n'échappe à personne, et dont la composante économique est loin de résumer le projet. Mais on peut tout de même s'interroger, presque deux ans après la création de l'UMA, sur l'état de l'entreprise lancée solennellement à Marrakech. Les conditions de crédibilité minimale d'une intégration économique – transparence des objectifs, confiance entre responsables, irréversibilité des engagements, mise en place d'institutions fonctionnelles... – sont-elles réunies ? Répondre négativement relève du constat et non – ici aussi – du jugement de valeur.

Les incertitudes sur le degré d'engagement mutuel des cinq partenaires maghrébins expliquent aussi, même si elles ne la justifient pas, la prudence de l'Europe communautaire. Nulle réserve de principe cependant : récemment Jacques Delors soulignait encore qu'en « construisant l'UMA, les pays du Maghreb élargissent considérablement les perspectives de partenariat de part et d'autre de la Méditerranée » (11).

Mais les incertitudes politiques et pratiques demeurent évidentes. Quand et comment le fonctionnement institutionnel sera-t-il stabilisé ? Quel est le fil directeur de la construction ? Quel est son moteur, dans la première étape au moins ? Les propos officiels sont flous ou contradictoires. Pour un observateur extérieur, le processus d'intégration n'est pas réellement enclenché. Le thème maghrébin apparaît utilisé dans les discours politiques internes à des fins étrangères à l'objectif commun. Cette « instrumentalisation » n'accroît pas, à l'extérieur, la transparence et la confiance dans l'entreprise. Et la qualité des travaux de recherche et de réflexion sur l'intégration qui

(11) Le Président de la Commission ajoutait : « Il sera désormais possible d'aborder au niveau régional, où il est plus facile de les traiter, les questions relatives à l'environnement, aux infrastructures de transport et communication, à l'énergie, à la recherche, au développement économique, à la réglementation internationale (législation douanière, normalisation, règles sanitaires, statistiques, etc...) ».

se sont développés partout au Maghreb, dans les universités, les centres de recherche, les milieux professionnels..., ne suffit pas à compenser cette perte de crédibilité, qui est politiquement et économiquement dommageable.

Lorsque des initiatives sont prises, qui affichent un objectif ou une dimension maghrébine, sont-elles réellement soutenues par les cinq partenaires ? Ainsi du projet de « charte des droits fondamentaux des immigrés maghrébins résidant dans la CEE ». De même pour d'autres propositions, afférentes au financement du développement et à la dette des pays du Maghreb, où des suggestions précises sont présentées à la Communauté. Sans aborder ici la question du bien-fondé technique ou de la recevabilité politique de ces propositions, il n'est certainement pas indifférent de savoir si c'est un seul pays du Maghreb ou une UMA en voie de consolidation qui les formule. En tout état de cause, les problèmes de l'immigration et de la dette peuvent-ils demeurer durablement en dehors du champ d'un dialogue euro-maghrébin qui s'inscrirait dans la longue durée ?

Une institutionnalisation des relations Communauté-Maghreb serait-elle prématurée ?

15. L'intérêt mutuel paraît commander un renforcement significatif de la coopération entre l'Europe communautaire et le Maghreb en tant qu'entité. La perception de ce qui se joue dans la relation avec le Maghreb a sans doute progressé au sein de la Communauté. Mais plusieurs facteurs qui ont été évoqués expliquent les incertitudes persistantes du dialogue CEE-UMA. Cette incertitude ne devrait pas conduire à une impasse.

Certaines données ne peuvent sans doute être modifiées que par les peuples du Maghreb eux-mêmes : en d'autres termes, l'approfondissement de la démocratie est sans doute l'une des conditions premières d'une vraie consolidation de l'UMA.

Mais une politique de la communauté plus hardie pourrait sans doute aider aussi à cette consolidation. Est-il prématuré de proposer à l'UMA une certaine forme d'institutionnalisation de ses relations avec la CEE ? En établissant un accord d'ensemble à ensemble qui reprendrait et étendrait le champ couvert actuellement par les accords de coopération bilatéraux, n'obligerait-on pas l'UMA, qui demeure une nébuleuse d'intentions et de gestes symboliques, à expliciter sa démarche et à faire en sorte que les institutions annoncées deviennent réellement fonctionnelles ? Les nombreux facteurs-freins internes au Maghreb qui expliquent son piétinement depuis deux ans ne seraient évidemment pas modifiés par une telle institutionnalisation des relations CEE-UMA, mais on pourrait cependant escompter de cette dernière qu'elle incite les membres de l'UMA à clarifier leurs engagements entre eux.

16. Dans une démarche qui ne se bornerait pas à fondre les trois accords de coopération existants en un dispositif unique, la mise en place d'un accord euro-maghrébin pourrait ouvrir de nouvelles possibilités de réflexion et d'action. Au Maghreb, il est souvent réclamé d'approfondir les coopérations établies avec la Communauté, jugées trop limitées, trop timides, et de se fixer comme objectif un co-développement.

Concrétiser le concept de co-développement ?

Le concept de co-développement demeure flou. Chez ceux qui s'y réfèrent, il paraît exprimer l'espoir d'instituer des relations qui ne relèveraient pas seulement de la froide économie des échanges et des flux financiers. Des relations de solidarité en vue de la croissance, qui s'assigneraient une sorte d'obligation de résultat dans les coopérations mises en œuvre... Il ne s'agirait pas, pour les pays du Maghreb, de renoncer aux efforts d'adaptation requis par une économie moderne et ouverte, que les ajustements structurels déjà réalisés reflètent, mais de donner à ces efforts un sens plus large que la seule restauration d'une efficacité et d'une compétitivité économique accrues. Celles-ci, indispensables pour affronter avec succès les défis du marché unique, ne suffiraient pas à organiser harmonieusement et durablement des relations avec l'Europe communautaire qui resteront, quoi qu'il arrive, très étroites.

En d'autres termes, ce que la demande de co-développement recouvre, c'est l'exigence d'un encadrement plus politique de l'ensemble de la relation. Et certains des thèmes évoqués (un traitement spécifique des dettes maghrébines, une articulation mieux explicitée entre coopération au développement et problèmes de l'immigration) disent déjà ce sur quoi pourrait porter cette approche plus politique. Celle-ci impliquerait aussi un dialogue et une coopération élargies sur des politiques particulières (de la Culture à la Recherche et aux technologies de pointe)...

17. La rénovation de la politique méditerranéenne de l'Europe communautaire, que la Commission a proposée au Conseil des Ministres, tend à apporter une certaine réponse à cette demande de co-développement. Même si la décision finale de la Communauté était – quantitativement et qualitativement – à la hauteur des attentes de ses partenaires, qui ne voit que c'est entre une Europe communautaire et un Maghreb rassemblé que cette politique pourrait globalement trouver une application optimale ? Entre des dialogues bilatéraux par trop inégaux et des dialogues euro-méditerranéen et euro-arabe dont trop de préalables empêchent la concrétisation, il y a place pour une coopération euro-maghrébine renforcée. Les problèmes à affronter de manière urgente en commun doivent faire espérer qu'une telle coopération ne tardera pas trop à prendre réellement corps.